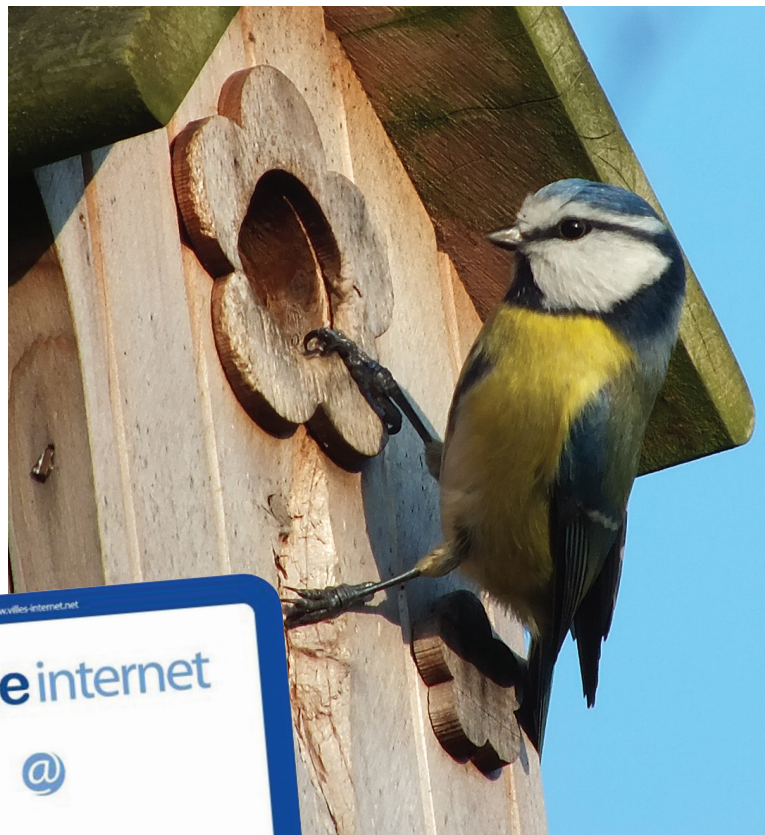


Bienvenue à **VANTOUX**



Une saison attendue...



Evénements...



Election de la 7e Miss Alice le 15 mars dernier : Déguisée en poupon en chantant une chanson traditionnelle de son enfance, Mme Raymonde MARCZAK, 88 ans, originaire d'Ars-sur-Moselle, a été élue par un jury composé de la direction et de membres du personnel. Une gerbe de fleurs lui a été remise.



Soirée théâtrale très originale avec cette troupe « Femmes en actes » composée de 8 femmes, en mars dernier, au Centre Socioculturel. La centaine de spectateurs a beaucoup apprécié leurs rires, leurs pleurs, leurs chants et danses de leur pièce « Telle(s) Qu'elle(s) »



L'assemblée Générale de l'association Vantoux Loisirs a conforté la bonne ambiance qui règne au sein de son sympathique bureau



Rencontre intergénérationnelle en février dernier à la résidence Alice SAR pour fêter Carnaval avec la section des moyens-grands de l'école Les Moulins. Après une prestation chantée et dansée des enfants suivie de l'élection du plus beau costume, tous ont dégusté de succulents beignets



19e opération nettoyage de Printemps : Quelques 35 Vantousiens soucieux de leur environnement ont répondu présent à l'appel de l'association AQVV, organisatrice, et ont beaucoup apprécié la collation offerte par la municipalité

Editorial

Le travail engagé par la municipalité depuis plusieurs années sur le numérique se voit récompensé cette année par la remise du label national « @ VILLAGE INTERNET »



Au-delà d'un nouveau panneau à l'entrée de notre village, cela confirme que Vantoux s'inscrit dans son époque. Différents sujets comme l'augmentation du débit sur le réseau cuivre, l'école numérique rurale ou la modernisation des services communaux se voient distingués.

Les grands chantiers de ce début de mandat (Nouvelle école, mise en place du PLU, bâtiment Jean Prouvé ...) laissent désormais place à une modernisation nécessaire et attendue des services proposés aux Vantousiens. Une nouvelle communication par SMS fera bientôt parti des outils disponibles afin de vous confirmer la disponibilité d'une pièce administrative en mairie ou encore de vous apporter plus d'information sur les actualités du village, les événements culturels, mais aussi pour vous transmettre les alertes préfectorales.

D'autres projets comme des ateliers ludo-éducatifs sont à l'étude dans le cadre du périscolaire de Nouilly-Vantoux.



La cérémonie du 8 Mai 1945 s'est déroulée comme chaque année au monument aux Morts de Vantoux en présence de nombreux officiels et habitants de la commune. Le Maire, M. Bertrand BRIGAUDEAU et M. André JOLY, Vice-Président du Souvenir Français, ont évoqué le 71e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Une gerbe de fleurs a ensuite été déposée et la Marseillaise a été entonnée par l'ensemble des participants. Un vin d'honneur a clôturé la manifestation.



Etre maire d'un « Village internet », c'est d'abord mettre en valeur les initiatives d'amélioration des services aux habitants à l'aide du numérique. C'est aussi pouvoir évaluer ses actions et échanger son expérience de l'internet public et citoyen avec les autres collectivités.

Bertrand BRIGAUDEAU
Maire



Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66
Email : mairie-vantoux@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vantoux.fr

Directeur de la publication : **Bertrand BRIGAUDEAU**
Mise en page : **Thierry ROBINET**

Impression : **Advisual ImproRepro - Maizières-lès-Metz**

Votre conseiller municipal chargé des nouvelles technologies

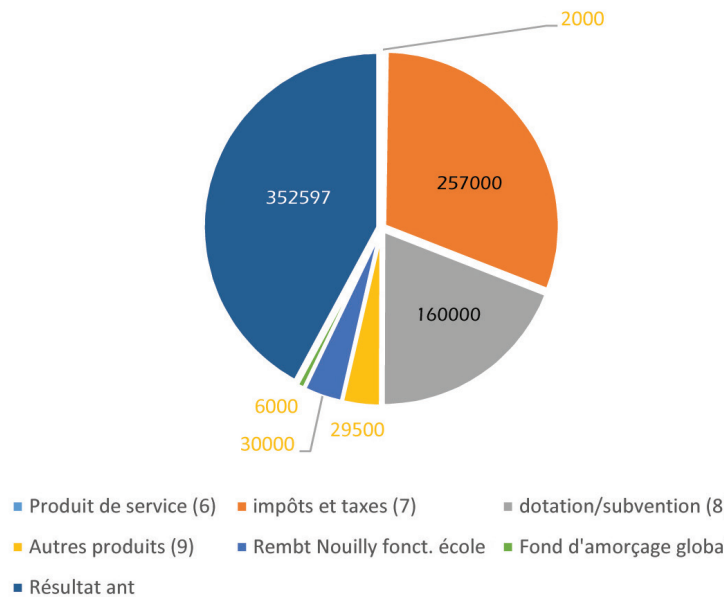
Eustache STRIBIT



Budget primitif 2016

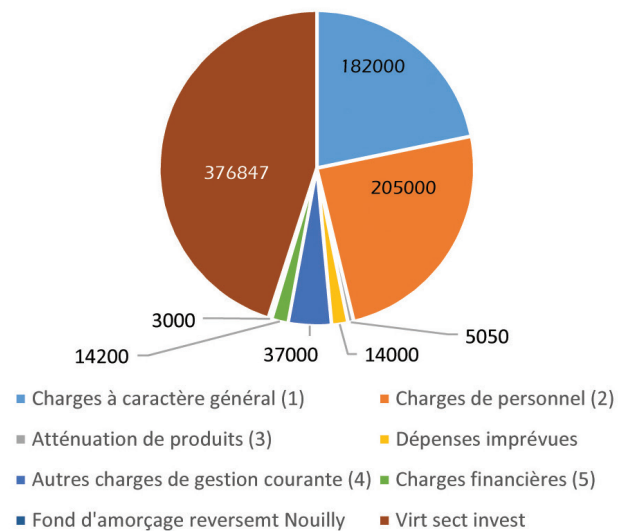
Recettes de Fonctionnement :

837 097 €



Dépenses de Fonctionnement :

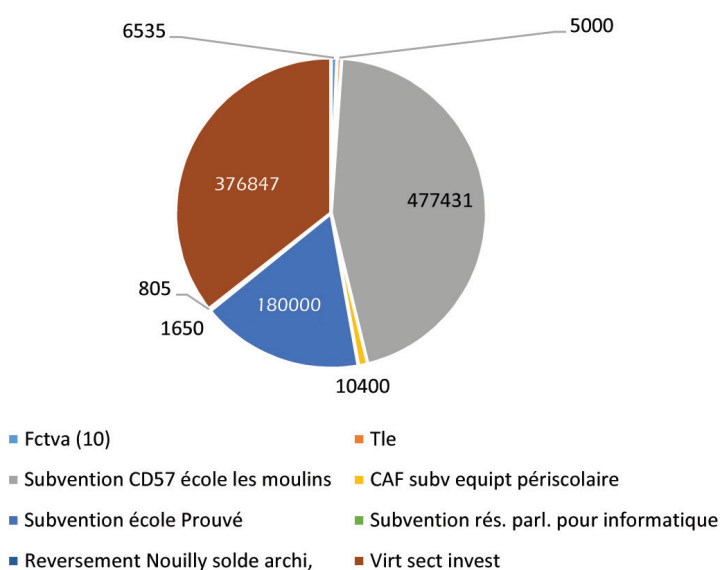
837 097 €



Fonctionnement : Une gestion millimétrée des dépenses afin de faire face à la forte baisse des dotations.

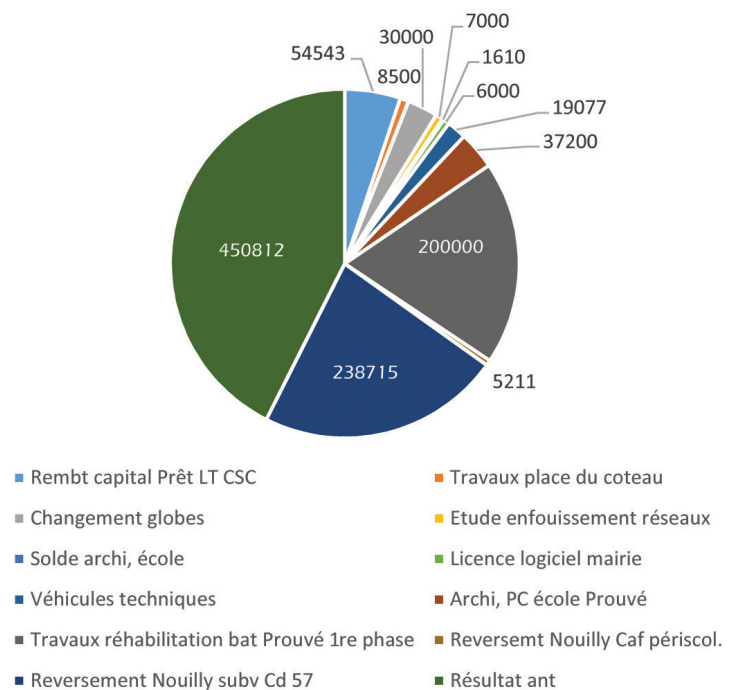
Recettes d'Investissement :

1 058 668 €



Dépenses d'Investissement :

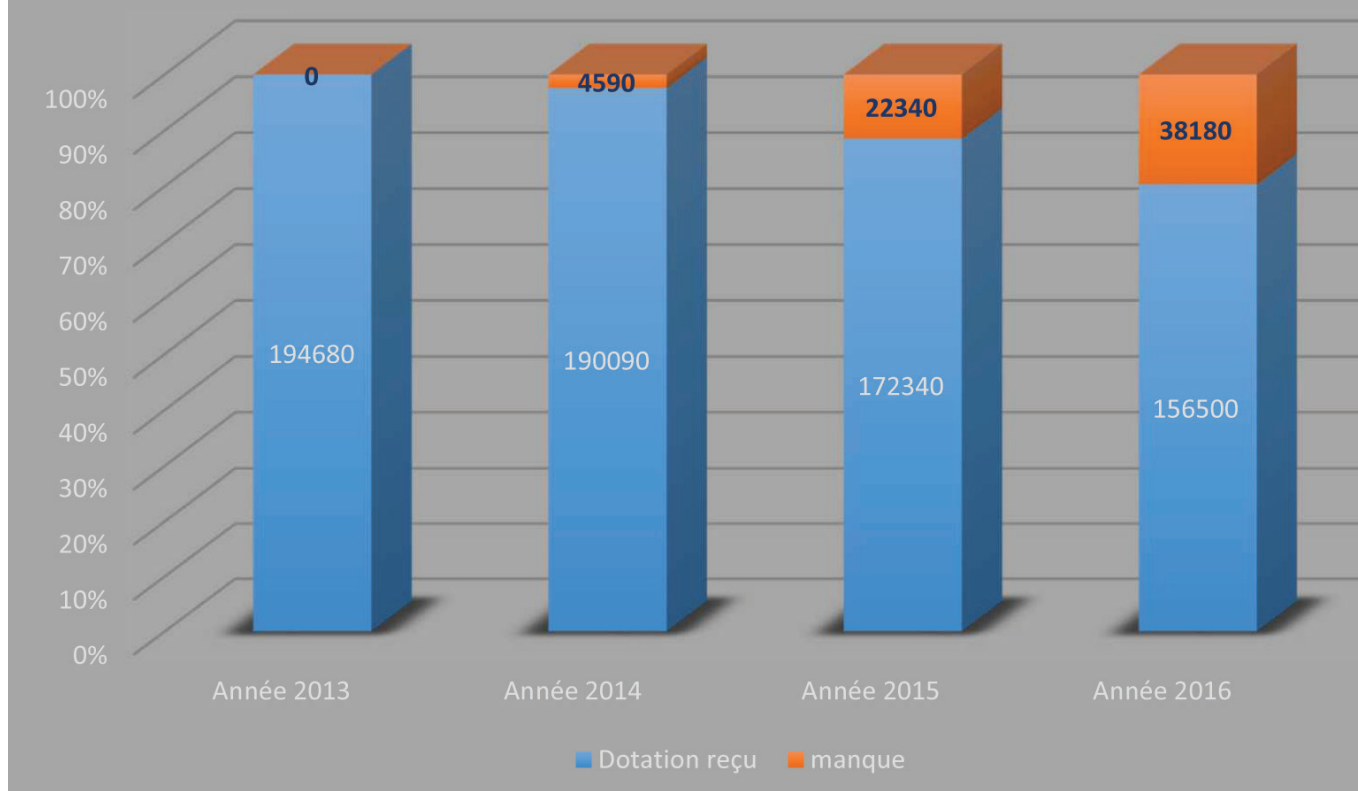
1 058 668 €



Investissement : Nous avons bon espoir de « boucler » le financement de l'école Les Moulins cette année. Il faut continuer à investir pour l'avenir en réhabilitant l'ancien bâtiment Prouvé qui nous permettra d'accueillir le Groupement d'Intérêt Economique PODAM.

Cumul de la baisse des dotations

Historique des dotations sur 4 ans



Pour combler un manque de 65 110 €, nous devons faire preuve d'une gestion plus que rigoureuse

Budget 2016 : une marge étroite

La baisse continue des dotations (plus de 16 000 euros cette année) ainsi que le retard apporté au versement de la subvention notifiée par le Conseil Départemental en faveur de l'école Les Moulins (113 000 euros pour Vantoux), impactent fortement nos investissements et nous contraignent à une gestion millimétrée.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé un certain nombre de mesures destinées à réaliser des économies en interne, notamment sur le poste énergie.



Mais cela ne suffit pas et il nous faut continuer à chercher de nouvelles sources de financement. La mise en place prochaine de notre Plan Local d'Urbanisme devrait permettre, outre un développement maîtrisé de notre population, d'enregistrer de nouvelles recettes fiscales.

C'est dans le même esprit que nous préparons l'accueil d'un Groupement d'Intérêt Economique dans l'ancienne école Prouvé. Il convient donc de faire preuve, à la fois d'imagination et de rigueur pour poursuivre nos actions, et développer de nouveaux projets. Vous pouvez compter sur nous.



VANTOUX
Mardi 9 février 2016,
fin d'après-midi...

Le ruisseau est sorti de son lit

Reportage photos Thierry ROBINET



La compétence GEMAPI

Par Marc GIGLEUX



Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités : Etat, régions, départements, communes et intercommunalités. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique transfère aux communes et à leurs groupements la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations (GEMAPI).

La compétence GEMAPI est définie par les 4 points suivants :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une partie de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence obligatoire est affectée aux communes, mais ce sont les établissements publics de coopération intercommunale, les communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles qui exerceront cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

Les groupements qui exercent la compétence GEMAPI peuvent instituer une taxe (facultative) intitulée « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » plafonnée à 40 € par habitant et par an, dont le produit est affecté à un budget annexe spécial. Le budget ne peut pas être affecté à d'autres objectifs. Les dispositions créant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et l'attribuant au bloc communal entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

Il ne faut pas confondre l'entretien et la restauration des cours d'eau qui sont liés à des projets d'intérêt public, avec l'entretien « courant » des berges de cours d'eau non domaniaux, tel que le ruisseau de Vallières, qui relève de la compétence des propriétaires riverains du ruisseau. Ceux-ci sont également propriétaires des berges et du lit, jusqu'à la moitié du cours d'eau. L'enlèvement des embâcles et autres débris, ainsi que l'entretien de la végétation des rives est de leur ressort. Leur responsabilité peut être engagée en cas de défaut d'entretien entraînant des débordements ou inondations.

Il est utile de rappeler également que tous les aménagements et travaux sur un ruisseau ou ses berges tels que la pose d'enrochements, la réalisation d'un pont ou d'une passerelle, la pose d'une buse, le curage... sont soumis à une procédure d'autorisation préalable au titre du Code de l'Environnement. Tous les travaux et ouvrages réalisés n'ayant pas obtenu cette autorisation peuvent entraîner des poursuites judiciaires et une peine maximale d'un an de prison et 75 000 euros d'amende, peine doublée en cas de récidive (art L173-1 du code de l'Environnement).





5^e édition : Ça Jazz à Vantoux !



Les 4 premières éditions étaient consacrées à l'harmonica. Nous étions heureux de vous faire découvrir plusieurs facettes de cet instrument. Cependant, pour la 5^e édition du Festival de Printemps, nous avons fait le choix d'ouvrir à une programmation plus large et variée, afin de vous proposer d'autres horizons musicaux. L'équipe organisatrice a décidé cette année de mettre **le Jazz** à l'honneur. Jazz qui a ravi son public de Vantoux. En effet, joué par Laurent EPSTEIN (pianiste), Michel ROSCIGLIONE (contrebassiste), Bruno ZIARELLI (batter), et Laurence MASSON (chanteuse), ces artistes talentueux, présents sur de nombreuses scènes de Jazz nationales et internationales, nous ont embarqué dans un voyage rythmé au gré des balades, entre « grands standards de musiques de films » et « comédies musicales de Broadway », le tout enrobé d'improvisations épatantes.

Quelle fierté de présenter ces artistes ! Quel bonheur de les entendre et de les voir jouer ! Plaisir partagé par un public d'une centaine de personnes.

Domage que l'on n'ait pas fait salle comble... Nous remercions Mmes ZIMMERMAN, Député de Moselle et FERRARI, Directrice des Assemblées au CD 57, ainsi que M. BOURCET, Maire de Mey, d'avoir accepté notre invitation. Notre projet est de pérenniser ce festival. Alors rendez-vous au printemps 2017 !

Béatrice POUSELER



Michel
ROSCIGLIONE



Bruno ZIARELLI



Délibérations

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2016, sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUEAU, Maire

Subvention pour restauration école Jean Prouvé : En vue d'accueillir prochainement un GIE au sein de l'école Jean Prouvé, il est nécessaire d'effectuer des travaux pour permettre sa réhabilitation. Une étude a été effectuée par un architecte du patrimoine afin de pouvoir chiffrer ces travaux. Les élus valident le plan de financement élaboré par l'architecte et autorisent M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du FNADT (subvention visée entre 60 % et 70 %). La part non subventionnable sera financée par les fonds propres de la commune.

Indemnité maire et adjoints : Même si le conseil municipal n'a plus la possibilité de réduire les indemnités du maire au 1er janvier 2016 comme il en avait été décidé lors du CM du 4 avril 2014, le conseil municipal est obligé de délibérer afin d'annuler la délibération prise en 2014 concernant ces indemnités afin que la nouvelle loi puisse être appliquée : verser au maire l'indemnité maximale c'est-à-dire 31% de l'indice 1015. Cette demande a été validée à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2016, sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUEAU, Maire

Subvention pour restauration école Jean Prouvé / Modification : Vu la délibération du conseil municipal du 4 février 2016 autorisant M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR, du FNADT, Pacte Lorraine. Vu la réunion de février 2016 avec les différents intervenants (Préfecture de la Moselle, ABF, Conseil Régional, DRAC) en Préfecture où il a été décidé de subventionner à hauteur de 90 % (au minimum) la réfection totale de l'école Jean Prouvé de Vantoux (environ 600 000 € de travaux). Vu le nouveau plan de financement (travaux subventionnés à hauteur de 90%) présenté aux élus. Vu l'exposé de M. Le Maire, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention auprès des services de l'Etat pour la totalité des travaux subventionnés à 90 %. Accepte le plan de financement joint à la présente délibération

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016, sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUEAU, Maire

Les taxes et le budget primitif adoptés : Les élus de Vantoux se sont réunis sous la présidence de Bertrand BRIGAUEAU, Maire, pour statuer sur les points suivants :

- **Compte de gestion 2015 :** Les conseillers municipaux constatent que celui-ci est rigoureusement régulier et conforme au budget 2015 et qu'il n'appelle aucune réserve ni observation de leur part.

- **Compte administratif 2015 :** La lecture du compte fait apparaître un excédent de 157 963,40 € en fonctionnement et un déficit de 14 773,07 € en investissement. Et des restes à réaliser pour un montant de 30 500 € en dépenses et 502 331 € en recettes de fonctionnement.

- **Affectation de résultat 2015 :** Les élus ont statué sur le résultat de l'exercice 2015 ; il en ressort que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 352 597,88 €. Le conseil décide de reporter ce montant en fonctionnement.

- **Vote du budget 2016 :** Le budget primitif proposé par M. Le Maire et validé au préalable par la commission finances, a été accepté par les élus. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 837 097,88 € et, en dépenses et recettes d'investissement à 1 096 674,30 €.

- **Vote des taxes locales 2016 :** Le Maire, Bertrand Brigaudeau, a expliqué : « les dotations baissent cette année pour la 3e année consécutive. Cela se traduit pour Vantoux par 65 000 € en moins.

La seule alternative pour compenser partiellement les pertes de dotations est d'augmenter les taxes locales de 5 % soit en moyenne 36 € par foyer.»

- La taxe d'habitation passe de 12.51 % à 13.14 %

- La taxe foncière sur le bâti passe de 12.63 % à 13.26 %

- La taxe foncière sur le non bâti passe de 53.88 % à 56.57 %

Ces augmentations généreront une recette de 11 788 €

Travaux



Suite aux inondations du 9 février dernier, le chemin qui longe le ruisseau entre la chapelle et la rue du Gué a été sérieusement dégradé. Son enrobé a été emporté par la force du courant. La municipalité a entrepris un devis en vue de sa réfection.



L'état de la place situé au carrefour de la rue de la Grande Pâture et de la rue du Côteau du lotissement « Les Côteaux du Soleil » s'était sérieusement dégradé suite au ruissellement des eaux de pluie. La municipalité a entrepris des travaux et l'enrobé définitif a été posé récemment. La réfection de cette place est à présent terminée.

En novembre 2014, le Conseil Municipal prescrivait la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération a abrogé la délibération en ce sens de 2010 qui n'avait pas débouché sur l'approbation d'un PLU. Les travaux ont démarré juste avant l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) en Novembre 2014. Il s'agit d'un document d'urbanisme supra-communal, réalisé à l'échelle de l'Agglomération, avec lequel le PLU doit obligatoirement être compatible.

En ce premier semestre 2016, de nombreux travaux ont été réalisés pour le PLU de Vantoux :

- Le diagnostic territorial entre Novembre 2014 et Janvier 2015
- Le projet communal entre Février et Novembre 2015
- Une réunion publique a présenté le diagnostic et le projet communal le 04 mai 2015
- Les règlements écrits et graphiques entre décembre 2015 et avril 2016.

Une seconde réunion publique interviendra le 2 juin 2016 pour présenter les règlements écrits et graphiques. De fin juin à début juillet 2016, le PLU sera arrêté en Conseil Municipal pour une approbation finale fin 2016 ou au premier trimestre 2017 au plus tard.

Infos pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, JEUDI, VENDREDI :

9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h

MARDI : 9 h - 12 h / 16 h 30 - 18 h 30

HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30

MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30

DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés



Agenda

Samedi 11 juin : Kermesse de l'école Les Moulins
Espace du Stade

Samedi 18 juin :

Fête de la Saint Jean avec Vantoux Loisirs - Animations et feu - Espace du Stade

Dimanche 19 juin :

Tournoi de Football avec la Lyre Sportive

Mercredi 13 juillet : Fête Nationale avec la Lyre Sportive
Feu d'artifice - Remise des diplômes de Citoyens d'Honneur à 19 h au Centre Socioculturel

Samedi 27 août - Dimanche 28 août - Lundi 29 août :
Fête Patronale avec la Lyre Sportive / Espace du Stade

Lundi 29 août :

Saint-Barthélemy avec le Souvenir Français

- 10 h 15 : Messe en l'église Sainte-Lucie pour les défunts de Vantoux

- 11 h 30 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Vantoux

Samedi 3 septembre :

Journée Marche et Repas festif avec Vantoux Loisirs
Centre Socioculturel



LE JOURNAL D'ALICE...

Les résidents de la Maison Alice SAR ont aussi leur gazette : Un petit journal mensuel d'informations est mis à la disposition de chaque résident et leurs familles depuis plus de 10 ans, soit quelques 120 gazettes déjà distribuées !



Etat-Civil

Décès

- CABRET Pierrette, née LESPINGAL, le 8 janvier 2016 (Alice Sar)
- OMINETTI Elio, le 16/01/2016 (Alice Sar)
- PICARD Célestine, née CHAPPAT, le 20 janvier 2016 (Alice Sar)
- NEYER Yvette, née SIMON, le 28 février 2016 (Alice Sar)
- SACCUCI Giuseppa, née GABRIELE, le 3 mars 2016
- TRIENTZ Marie-Louise, née Vécrin, le 27 avril 2016 (Alice Sar)

Naissances

- Andréa WENTZEL (F), le 14 janvier 2016



22 et 23 octobre 2016 : Exposition d'automne

En automne dernier, l'exposition d'artistes a remporté un grand succès. Alors nous renouvelons l'expérience. Nous attendons avec impatience et plaisir votre participation à cet événement placé sous le signe de la convivialité. Eh bien, toutes et tous, à vos inspirations... et venez nous surprendre !

Le bulletin d'inscription est à retirer en mairie ou le demander par e.mail : mairie-vantoux@wanadoo.fr

Tous les chemins mènent à... Compostelle !

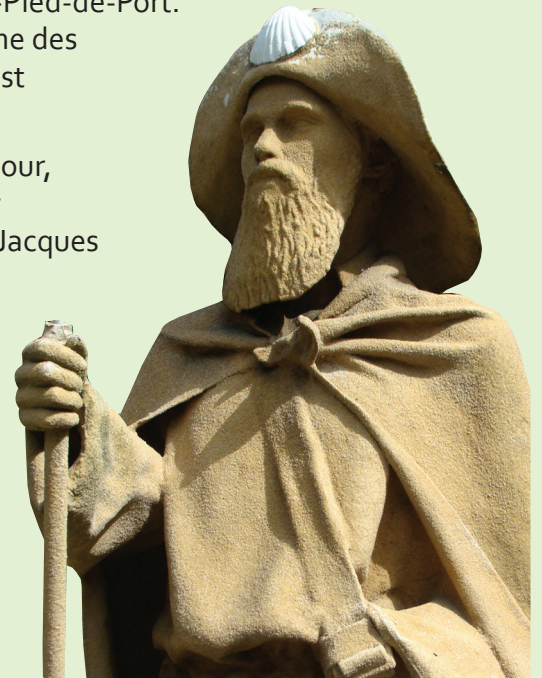
Idée vacances : Si vous vous sentez l'âme d'un pèlerin et que l'envie vous prend cet été de marcher vers Saint-Jacques-de-Compostelle (Santiago en Espagnol), sachez que **la commune de Vantoux se situe sur la Via Regia** qui vient de Kiev en Ukraine. Après avoir traversé 7 pays dont l'Allemagne, cette voie arrive en France, traverse notre commune, puis Metz... Ensuite direction Vézelay dans l'Yonne.

Elle vous mènera directement à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il ne vous restera plus qu'à traverser la chaîne des Pyrénées puis toute l'Espagne d'Est en Ouest jusqu'à Compostelle.

En marchant à une moyenne de 25 km par jour, il vous faudra environ 3 mois pour parcourir les 2300 km qui séparent Vantoux de Saint-Jacques de Compostelle...

« **Buen Camino** » !
(Bonne route,
bon voyage,
bon chemin)

Thierry ROBINET



Le chemin vers Compostelle, sur le ban de Vantoux,
direction Metz et la Cathédrale...